

Assemblée générale ordinaire

Date : Vendredi 13 mai 2022 . De 10h00 à 11h30

Lieu et modalités : PARIS (Wojo, 25-27 rue de Tolbiac) et visioconférence ZOOM

Le 13 mai 2022, sur convocation de la Présidente, s'est tenue l'Assemblée générale ordinaire de l'association, au WOJO (25-27 rue de Tolbiac) à Paris 13^{ème} et par visioconférence Zoom.

Deux feuilles d'émargement (1 pour les personnes en présentiel et 1 pour les personnes en distanciel) des membres présents ou représentés ont été établies.

Les salariés du GEPSO étaient invités à l'Assemblée générale, ainsi que Nelson MARQUES, DAF du réseau GESAT et l'expert-comptable, Alex DUBRAY, de la société Fidurex & Cie.

L'Assemblée générale est présidée par Marie-Laure PIQUEMAL RATOUIT, Présidente de l'association. Julien BLOT anime les échanges.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée générale peut valablement délibérer.

1. Adoption du Procès-verbal de l'Assemblée générale du 26 mai 2021

Marie-Laure PIQUEMAL RATOUIT introduit l'Assemblée générale, précisant être très heureuse d'accueillir les participants dans ce qui sera les futurs locaux du GEPSO. Elle reprend les principaux éléments du rapport moral (cf Rapport d'activité) et se réjouit de la présence importante des membres à l'Assemblée générale.

Elle laisse la parole à Julien BLOT qui anime les échanges.

Julien BLOT met au vote la 1^{ère} résolution

1^{ère} résolution

L'Assemblée générale adopte le procès-verbal de l'Assemblée générale du 26 mai 2021.

Cette résolution est adoptée.

Pour : 64

Contre : 0

S'abstient : 1

2. Présentation des rapports moral, d'activité et financier pour l'exercice 2021

Julien BLOT donne ensuite la parole à la Déléguée nationale pour une présentation synthétique des principales actions 2021.

En synthèse, les éléments marquants pour 2021 sont :

ANIMER :

- Après une année 2020 perturbée par la crise sanitaire, l'année 2021 est celle de la reprise progressive des activités des Commissions, de la relance de la Commission Parcours handicap et du lancement de la nouvelle Commission Evolution des établissements.

FORMER :

- 2 actions de formation en 2021 :
 - o « Observation et accueil de l'expression du jeune enfant en protection de l'enfance » le 9 septembre 2022, 341 participants.
 - o Assises nationales des établissements publics de protection de l'enfance, les 18 et 19 novembre 2021. 425 participants

IMPULSER :

- Mobilisation contre l'article du Projet de loi 3DS relatif au rattachement des Directeurs des établissements de protection de l'enfance à la FPT
- Nombreuses actions (Communiqués de presse, courriers, conférences de presse etc) alertant sur les exclus du Ségur de la santé
- Poursuite du développement des partenariats nationaux, en particulier avec les Fédération du champ de la protection de l'enfance (CNAPE, ANMECS) et handicap (Collectif Handicaps)

Julie PECHALRIEUX, Trésorière du GEPSO, présente les éléments marquants sur l'année 2021.

ANALYSE DES CHARGES 2021

Les charges de personnel

- Les frais de personnels pour l'exercice clos se sont établis à 167 K € contre 179 K € pour l'année 2020 soit une baisse de -6,7 %. Cette baisse est due essentiellement au non-renouvellement du contrat CDD en remplacement en fin d'année d'un congé parental.

Les charges de fonctionnement

- Frais généraux : ces dépenses concernent les frais de fonctionnement des locaux du siège qui se sont élevés à 100 K € pour l'année 2021 ce qui est stable par rapport à 2020.
- Frais de déplacements et organisation des instances de gouvernance : Bureau, Conseil d'Administration et AG (8,5 K €), Commissions (0,2 K €).
- Dépenses liées aux formations organisés par le GEPSO.

Elles représentent la somme de 98,6 K € contre 41 K € en 2020 soit une augmentation de 58,4 %, cette augmentation est essentiellement due à l'organisation de deux événements (Assises des établissements publics de protection de l'enfance et d'une journée technique et de la reprise de l'activité après une situation sanitaire qui ne nous à pas permis de réaliser les événements en présentiel en 2020.

- **Une dépense d'investissement placée en immobilisation en cours concernant le développement d'un CRM pour un total de 18k € (2020-2021). Le CRM sera livré en 2022 pour l'élaboration de la campagne d'adhésion.**

ANALYSE DES PRODUITS 2021

Les produits d'exploitation

- Les appels à cotisation ont concerné 237 adhérents et se sont établis à 324 K € contre 292 K € pour 2020 (+7 nouveaux adhérents personnes morales, +9,8% de produits).
- Les autres produits

Dans cette catégorie, les principaux produits viennent des évènements qui ont généré 195 K€ soit respectivement pour les Assises des Foyers de l'enfance (149 K€) et (46 K€) pour la Journée Technique.

Par ailleurs, les autres produits proviennent des reprises sur dépréciations et provision et transferts de charges et produits divers à hauteur de 14 K€.

Questions de la salle/Remarques de la salle :

- **Prisca ORSONNEAU (CDE Morbihan)** : Remarque question : encouragement sur l'advocacy, la dimension lobbying. Un ou deux députés qui ont proposé un amendement sur la loi 3DS. Combien l'aspect media permet d'arriver dans le réel, nouvelle culture de l'advocacy qui n'était pas celle du GEPSO à la base, donc se joint aux remerciements. Question un peu rhétorique : peut on continuer dans ce sens, à savoir l'aspect médiatique et du droit. Recours au droit avec relai media, même si ce n'est pas la culture fonction publique, cela peut être des discussions entre administrateurs. **C'est difficile d'avoir de la place dans les media et on sait que quand on allie le recours juridique avec le médiatique, on a aussi un impact.**
- **Hervé PIGALE (ILVM)** : GEPSO a gagné en visibilité médiatique avec les actions conduites, tant sur la loi 3DS que sur le SEGUR de la santé. Difficile d'avoir de la visibilité, de motiver les rédactions dans la presse écrite hebdomadaire, spécialisé ou autre pour faire valoir les combats qu'on défend. Trouve que le GEPSO a beaucoup progressé depuis ces dernières années en termes de visibilité médiatique. Un peu plus réservé par rapport aux politiques. En tant que directeurs, on active nos sénateurs et nos députés. Mais dans le contexte politique national, même eux ont peu de poids face à la politique nationale.

Là où pourrait progresser le GEPSO, ce serait sur la voie juridique, parce que ça fait 18 mois qu'on se bat pour l'égalité de traitement pour nos agents, au niveau du SEGUR de la santé. On peut comprendre qu'on soit dans un régime particulier, concernant peu d'agents, et qu'on est pu passer à travers les mailles du filet dans les négociations. Mais quand on voit les réponses des ministres (Cluzel, Véran, Castex), on reçoit des courriers types avec des fautes dedans. On est face à un gouvernement qui ne veut pas entendre les droits légitimes des agents dans nos établissements. La voie médiatique ne suffit pas et il faut passer à une voie juridique. Cette question, on l'a évoquée lorsqu'il y a eu l'appel des 100. Bien relayé du point de vue médiatique. En revanche, le GEPSO n'a pas souhaité aller vers la voie juridique, donc s'est tourné vers la FHF Ile de France. **GEPSO doit se donner les moyens pour agir du point de vue juridique.**

3. Approbation des comptes de l'exercice 2021. Quitus au Conseil d'administration

Julien BLOT met au vote la 2^{ème} résolution

2^{ème} résolution

Après avoir entendu la lecture des rapports moral, d'activité et financier, l'Assemblée générale approuve les comptes de l'exercice 2021 et donne quitus au Conseil d'administration de sa gestion de l'exercice 2021.

Résultats du vote

Pour : 65

Contre : 0

S'abstient : 0

4. Affectation du résultat 2021

Julien BLOT met au vote la 3^{ème} résolution

3^{ème} résolution

L'Assemblée générale décide d'affecter l'excédent de l'exercice 2021, d'un montant de 71 741,65 € euros, en report à nouveau.

Résultats du vote

Pour : 64

Contre : 0

S'abstient : 1

5. Election d'un administrateur au sein du collège « Personnes physiques qualifiées » du Conseil d'administration

Marie-Laure PIQUEMAL-RATOUIT indique aux membres de l'Assemblée générale, que compte tenu de ses nouvelles fonctions comme Directrice générale du Centre hospitalier de Montfavet en février 2022, elle a beaucoup moins de disponibilités pour le GEPSO. C'est la raison pour laquelle elle annonce souhaiter passer la présidence tout en restant investie au sein du bureau jusqu'à la fin de son mandat, en 2023.

Marie-Laure PIQUEMAL-RATOUIT précise aux membres qu'à quelques exceptions près, la plupart des mandats des administrateurs arriveront à terme en 2023. Malgré le changement de présidence en 2022, 2022 restera donc dans la continuité, avec une stabilité des membres administrateurs et des membres du bureau.

Marie-Laure PIQUEMAL-RATOUIT indique que Jean-Pierre BOISSONNAT, anciennement Trésorier et très investi au sein du bureau au cours des dernières, souhaite poursuivre son engagement au GEPSO jusqu'à la fin du mandat des administrateurs, en 2023. Faisant valoir ses droits à la retraite en août prochain, il a donc candidaté pour être élu au sein du Conseil d'administration au sein du Collège des personnes physiques qualifiées du GEPSO.

Jean-Pierre BOISSONNAT se présente, il est Directeur général du CAPS et investi depuis plusieurs années au sein de l'association. Il souhaite encore poursuivre quelques mois son engagement afin d'aller jusqu'au bout du travail porté par les membres administrateurs au cours des dernières années.

Conformément aux statuts de l'association, l'élection se fait à bulletin secret.

Les personnes en présentiel sont invitées à déposer le bulletin dans l'urne prévue à cet effet.

Les personnes en distanciel votent par BALOTILO, logiciel permettant de garantir la confidentialité des votes.

Pendant la durée du vote, Claire HUGENSCHMITT est invitée par la Présidente à présenter le projet « Le Réseau ». Dans la volonté de faire participer les personnes accompagnées directement aux actions du GEPSO : groupes de travail, actions de formation, communications presse et faire émerger les sujets qui les intéressent directement, le GEPSO créé : le Réseau.

A raison d'une réunion trimestrielle en visio et d'une réunion annuelle en présentiel, les personnes accompagnées de tous les secteurs pourront s'exprimer sur les sujets qui les intéressent.

Il s'agit également de créer un réseau de personnes ressources à solliciter pour les différentes actions menées par le GEPSO et auxquelles il participe.

La 1^{ère} réunion aura lieu le mercredi 22 juin à 17h00 en visioconférence Zoom, Claire Hugenschmitt invite les membres adhérents à participer largement !

Joëlle RUBERA supervise le traitement des résultats du vote à bulletin secret pour l'élection de Jean-Pierre BOISSONNAT.

Après avoir procédé au décompte des votes en présentiel et en distanciel, elle annonce les résultats de l'élection, à savoir :

Résultats du vote

63 suffrages exprimés

Pour : 61

Contre : 0

S'abstient : 0

Blancs : 2

Délibération : Mr Jean-Pierre BOISSONNAT est élu PPQ au sein du Conseil d'administration.

6. Adoption des orientations et du budget 2022

En introduction, est projeté la vidéo motiondesign réalisée pour accompagner le nouveau Projet associatif du GEPSO 2021-2025. Marie-Laure PIQUEMAL-RATOUIT rappelle l'importance de ce document Projet associatif qui guide au quotidien les actions de l'association.

Jeanne CORNAILLE présente les principales orientations 2022 et les éléments clefs du budget 2022 :

Orientations 2022 :

ANIMER

- ▶ **Développer la participation des personnes accompagnées au sein du GEPSO**
 - *Lancement du Réseau : constitution d'un réseau de personnes ressources au sein de l'association*
- ▶ **Développer le maillage territorial du GEPSO**
 - *Désignation au sein de l'équipe salarié d'un Référent sur les Délégations régionales GEPSO*
- ▶ **Animer la Communauté de pratiques**
 - *Poursuite des développements sur le CRM*
 - *Lancement d'une réflexion sur la création d'un Centre de ressources collaboratif numérique*

FORMER

- ▶ **Structurer et développer l'organisme de formation GEPSO**
 - *Obtention de la certification QUALIOP1*
 - *Diversification de l'offre de formation GEPSO*
- ▶ **Renforcer les pratiques professionnelles**
 - *Nouvelle formation sur les enjeux de l'évolution des établissements*
 - *Assises nationales du handicap en préparation sur les enjeux d'autodétermination et d'inclusion*
 - **Communiquer sur les évolutions du secteur**
 - *Développement de webinaires sur les grandes actualités du secteur : référentiel évaluation HAS*

IMPULSER

► **Développer la représentation du GEPSO**

- *Poursuite du développement des actions de partenariat avec les Fédérations et acteurs du secteur*
- *Développement des relations presse*
- **Développer les actions de plaidoyer et lobbying**
- *Poursuite des actions de plaidoyer et d'influence à destination des pouvoirs publics*

Budget 2022 :

CHARGES 2022

Les Achats et Charges Externes :

- Loyer en baisse (suite au déménagement)
- Info Public : identique à 2021
- Poursuite des développements et de l'investissement sur le CRM
- Charges liées aux journées de formation et Assises
- Séminaire administrateur

Impôts, taxes et vers. Assimilés : stabilité

Salaires et traitements : après une baisse de la masse salariale en 2021, légère augmentation

PRODUITS 2022

Production Vendue :

- Cotisations : objectif de poursuivre l'évolution du nombre d'adhérents
- 1 journée de formation « Evolution des établissements »
- 2 journées « Assises nationales du handicap »
- Organisation d'une journée de formation plus classique (Référentiel évaluation HAS)

Julien BLOT met au vote la 4^{ème} résolution

4^{ème} résolution

L'assemblée générale, après en avoir pris connaissance adopte les orientations et le budget 2022.

Résultats du vote

Pour : 63

Contre : 0

S'abstient : 0

7. Fixation du montant de la cotisation des adhérents personnes morales et personnes physiques qualifiées pour l'année 2023

Julien BLOT met au vote la 5^{ème} et 6^{ème} résolution :

5^{ème} résolution

Pour les adhérents personnes morales, le montant de la cotisation annuelle 2023 par place budgétée et agréée s'élève à 8,25 € (montant inchangé par rapport à 2022).

Résultats du vote

Pour : 63
Contre : 0
S'abstient : 0

6^{ème} résolution

Pour les adhérent personnes physiques qualifiées, le montant de la cotisation annuelle 2023 s'élève à 15 € (montant inchangé par rapport à 2022).

Résultats du vote

Pour : 63
Contre : 0
S'abstient : 0

8. Questions diverses

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée générale ordinaire est close par le Président.

Fait à Paris, le 27 mai 2022

Christine BARET
Secrétaire



Marie-Laure PIQUEMAL-RATOUIT
Présidente

